

ATELIER DE RESTAURATION D'ARTS GRAPHIQUES – 2025-2026

OBJECTIF

Acquérir et exercer des compétences en restauration d'arts graphiques

OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les objectifs de développement des compétences professionnelles sont fixés individuellement avec chaque stagiaire.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public adulte

PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis en restauration
d'arts graphiques

Aptitude au travail manuel

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

90 heures en présentiel

15 mardis de 10h00 à 13h00 et
14h00 à 17h00, au rythme d'une
journée tous les 15 jours environ
(hors vacances scolaires zone C)

NOMBRE DE STAGIAIRES

Mini : 6 - Maxi : 10

PRIX : 1.300 €

Formation professionnelle : 1.700 €

Rappel : adhésion à l'AAAV obligatoire :

Membre : 30€

Membre bienfaiteur : 100 € ou montant libre

Prévoir des œuvres et prévoir des achats de
fournitures : (100-150€)

LIEU DE LA FORMATION

28 bis, Chemin du Tour des Bois
78400 CHATOU

CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu du cours dépend des objectifs fixés avec le stagiaire et
s'adapte aux besoins de chacun des participants.

Cet atelier dirigé permet de travailler sur des œuvres en noir et blanc,
des œuvres en couleur ou des œuvres délicates (parchemin, ivoire,
pastels, ...), selon l'expérience de chaque élève, et de bénéficier des
apports du formateur, à la fois sur les œuvres du stagiaire mais aussi
sur celles apportées par les autres participants, dans un souci d'élargir
l'expérience de chacun.

MÉTHODES ET TECHNIQUES PÉDAGOGIQUES

Méthode démonstrative. Explications et démonstrations des gestes
par le formateur, suivi de la réalisation par le stagiaire.

Exercices à exécuter entre deux journées de cours. Correction par le
formateur.

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S) : Michèle BÉCAR

Restaurateur expérimenté - professorat de dessin et arts plastiques
(Certificats de licence en dessin, histoire de l'art, sciences annexes et
décoration) - Diplôme de l'IFROA en restauration des arts graphiques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle du travail effectué au fur et mesure des étapes de réalisation.

Évaluation initiale des acquis. Évaluations formatives des objectifs de
développement des compétences, à chaque fin de réalisation.

Questionnaire d'évaluation de la formation deux fois par an.

MOYENS TECHNIQUES

Mise à disposition d'un atelier doté d'outils et gros matériels
nécessaires à l'exécution des travaux.

ATELIER D'ARTS APPLIQUES DU VESINET - Formation d'adultes aux métiers d'art

Association Loi 1901 – Siret : 324 096 130 00020 – APE 9499Z – Siège social : Mairie du Vésinet 60 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet

Administration et formation : 28 bis Chemin du Tour des Bois - 78400 Chatou - 01 39 52 85 90 – aaav@wanadoo.fr – www.aaav.asso.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11780461178 auprès du préfet de la région Ile-de-France (ce n° d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Association non assujettie à la TVA (art. 261-7 du CGI)